



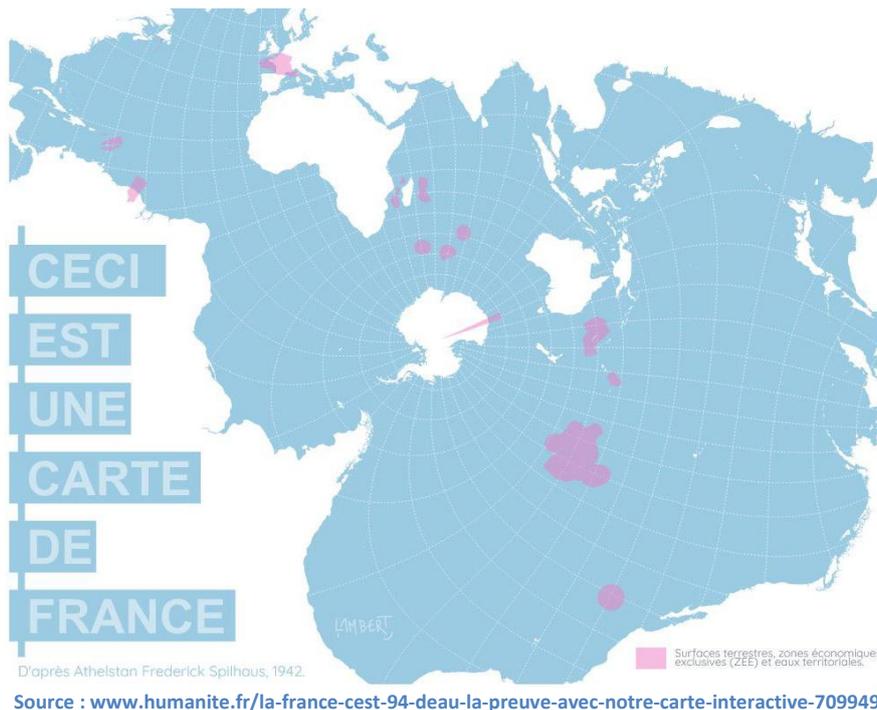
# Avis sur la participation de l'Etat français au Congrès Mondial de la Nature : la Vie marine sacrifiée ?

A Brest, le 2 septembre 2021

## 1. Contexte : un congrès en forme d'exercice de désinformation

La France s'apprête accueillir le Congrès Mondial de la Nature à Marseille, ville ouverte sur la mer Méditerranée et dont l'histoire est intimement liée au milieu marin depuis sa fondation. Des milliers de représentants issus de 160 pays y sont attendus pour prendre des engagements afin de lutter contre l'érosion mondiale de la biodiversité.

Cet évènement fait écho à un autre, en 2013 : l'Agence des aires marines protégées co-organisait avec l'IUCN, à Marseille également, le Congrès mondial des aires marines protégées. Seul établissement public dédié à la protection et la gestion des milieux marins, l'AAMP a désormais disparu, absorbée dans un grand organisme généraliste et technocratique, donc peu efficace : l'Office français de la biodiversité.



## 2. Spécificités du domaine maritime français et enjeux de biodiversité

La France dispose désormais du plus vaste domaine maritime au Monde (11,5 millions de km<sup>2</sup>), devançant les USA, depuis l'extension de son plateau continental. Cette surface gigantesque s'étend dans tous les océans et inclut des mers parmi les plus exploitées et fréquentées, comme la Méditerranée, la Manche, la Caraïbe et le détroit du Mozambique. Ainsi, 94% du « territoire » français est constitué en réalité d'eau salée !

En termes de biodiversité marine, la responsabilité de la France est aussi de tout premier ordre<sup>1</sup> : par exemple, elle abrite 10% des récifs coralliens, mais un tiers d'entre eux est en régression ; une multitude d'habitats

<sup>1</sup> <https://www.milieu marin france.fr/A-propos/Chiffres-cles>

naturels indispensables à la vie marine (des coraux profonds aux herbiers du littoral), mais plus de la moitié des habitats de Métropole sont dans un état « défavorable ».

Quelques rappels fondamentaux : les océans couvrent 70% de la surface de la Terre ; la flore marine (phytoplancton, macro-algues, herbiers) génère la moitié de l'oxygène de l'atmosphère ; le plancton marin séquestre un quart du carbone atmosphérique. La lutte contre le dérèglement climatique passe donc nécessairement par la préservation des écosystèmes marins.

### 3. Etat des lieux : la mer sacrifiée et des moyens dérisoires

Plusieurs rapports parlementaires (et même la Cour des comptes !) ont souligné l'ambition de la démarche de l'AAMP de 2006 à 2016, la qualité des coopérations développées avec les acteurs du monde maritime (chercheurs, industriels, pêcheurs et associations), le travail réalisé malgré des manques de moyens humains et financiers de plus en plus criants, notamment pour doter les parcs naturels marins. Malheureusement l'Etat, lui, ne s'est jamais appuyé toutes ces réalisations et a préféré faire machine arrière, sacrifiant l'efficacité de son action en mer sur l'autel du « réalisme budgétaire ».

**Aujourd'hui, sur les 2 800 agents de l'OFB, seuls 200 sont dédiés aux milieux marins.** Parmi eux, les agents des 8 parcs naturels marins sont moins de 15 par parc en moyenne, des effectifs très insuffisants que l'on complète par des contrats précaires. Même en comptant les postes non-permanents, on ne dispose que **d'un agent pour 850 km<sup>2</sup> de PNM !** Dans les délégations de façades maritimes, **une quinzaine d'agents est chargée d'animer ou de gérer les 220 sites Natura 2000 en mer**, totalisant 123 000 km<sup>2</sup>. Enfin, les directions nationales hébergent des spécialistes des milieux marins, mais ils sont dispersés dans des services divers et dépourvus de cohérence d'ensemble. Pour exemple, parmi les 150 agents de la Direction scientifique, on ne trouve qu'un seul expert de la mer. Un « délégué mer » est chargé de coordonner ces entités disparates, mais sans vision stratégique et sans autorité hiérarchique, c'est peine perdue. Les parcs nationaux ayant une partie marine (Port-Cros, les Calanques et la Guadeloupe) ne sont pas mieux lotis, avec des équipes « mer » réduites à leur plus simple expression.

« En même temps », le guide suprême de la Macronie a annoncé dès début 2020 qu'il compte **créer 30% d'espaces protégés en mer comme à terre, dont 10% de zones de « protection forte »**. Mais cela risque de se limiter à un jeu d'écriture, sans moyens supplémentaires pour le contrôle des activités, le suivi du milieu, la gestion des usages. Ainsi, lors de la récente conversion du Parc naturel marin des îles Glorieuses en réserve naturelle, la seule action annoncée est la construction d'un bâtiment d'accueil d'équipes scientifiques, dont l'absence n'avait pas empêché que de nombreuses recherches s'y déroulent depuis des années.

Plus récemment, notre Président a prétendu qu'il allait sortir le pays de la crise post-Covid grâce à l'« économie bleue », thème qu'il développera à loisirs durant les Assises de l'économie de la mer, à Nice mi-septembre. Il a d'ailleurs créé à cet effet un Ministère de la Mer, en 2020, mais celui-ci ne s'occupe que du développement des activités, pas de protéger l'environnement marin. C'est oublier que la grande majorité des activités maritimes (pêche, conchyliculture, tourisme, loisirs, etc.) dépendent directement de l'état de santé des écosystèmes. En examinant les évolutions du site internet du Ministère de la Mer et des déclarations de la ministre, on constate que la préservation des milieux marins, revendiquée durant les premiers mois, est désormais absente de ses préoccupations.

### 4. Une politique irresponsable envers les personnels et la biodiversité

Les dégâts de la politique d'austérité menée par les gouvernements successifs, dont la création de l'OFB a été l'un des instruments, ont été particulièrement violents dans le domaine marin :

- Perte de sens des missions, allant vers toujours plus de sous-traitance au profit d'opérateurs privés ou d'autres établissements, en particulier l'Ifremer
- Perte de compétences de terrain et d'expertise scientifique, voire abandon de toute technicité
- Perte de cohérence et de stratégie, les directeurs régionaux de l'OFB, souvent indifférents au milieu marin, ayant l'autorité sur les directeurs délégués des PNM et des façades maritimes
- Aggravation de la précarité dans les PNM et dans de nombreux services, recours croissants aux « contrats de projets » sans perspectives et sans valorisation

---

<sup>2</sup> <https://www.amp.milieuamfrance.fr/accueil-fr/chiffres-cles>

- Accentuation de la dégradation des habitats marins et de l'érosion de la biodiversité marine, conduisant notamment à ne pas respecter les engagements européens et exposant la France à de lourdes amendes (comme cela risque fort d'arriver à cause des captures de dauphins dans le golfe de Gascogne)

Malgré la gravité de ces impacts, le gouvernement ne prend aucune mesure d'évitement, de réduction, ou de compensation. Il n'a d'ailleurs jamais procédé à une évaluation des effets de sa politique sur les conditions de travail des agents, ni sur l'état de conservation des milieux marins !

## 5. Nos recommandations pour redresser le cap

Au regard de tous les éléments mentionnés, nous émettons un **avis très réservé** quant à la participation de l'Etat français au Congrès Mondial de la Nature. Pour qu'il puisse fièrement présenter l'OFB comme son « bras armé », le gouvernement doit :

- Renoncer à supprimer 40 postes dans l'OFB en 2022 et s'engager au contraire à mettre en place une politique de renforcement des moyens
- Mettre en adéquation les moyens dédiés à la biodiversité (dans l'OFB, les Parcs nationaux, les services ministériels et des services déconcentrés) avec les ambitions affichées pour concilier préservation et développement des activités économiques
- Pérenniser les agents en contrats précaires afin de subvenir au besoin urgent en personnel compétent et expérimenté
- Compenser les émissions de gaz à effet de serre liées au Congrès Mondial de la Nature par le biais de méthodes véritablement efficaces, durables et socialement responsables

Dans le domaine marin, il est impératif de corriger les conséquences délétères des politiques gouvernementales depuis la disparition de l'AAMP en 2017 :

- Inclure dans le futur Contrat d'Objectifs et de Performance de l'OFB un axe spécifique au domaine marin, lequel n'est pour l'instant que mentionné qu'à la marge (suite aux avis réservés du Comité national de la biodiversité et du Conseil National Mer et Littoral en juin 2021)
- Faire du Ministère de la Mer une des tutelles de l'OFB, et pas seulement un des 50 membres de son Conseil d'administration
- Réformer en profondeur l'organisation de l'OFB sur les milieux marins, afin de constituer un ensemble cohérent et efficace, piloté par un pôle mer clairement reconnu
- Créer rapidement 300 postes permanents de spécialistes des milieux marins, dans tous les domaines d'actions de l'OFB (connaissance, sensibilisation, contrôle, ingénierie de projets, gestion d'espaces protégés, partenariats, etc.), pour atteindre notamment un minimum de 30 agents permanents par PNM et un agent permanent pour chaque site Natura 2000 en gestion directe
- Arrêter de miser sur la « restauration » des habitats marins, prétexte pour continuer à développer des activités destructrices, car l'Homme n'aura jamais la capacité de réparer les dégâts sur ces écosystèmes, qui mettent au mieux des décennies à récupérer
- Cesser la désinformation sur les aires marines protégées « de papier » : on ne protège pas un écosystème par un simple décret, on ne fait pas de protection forte sans personnels et moyens pérennes !

